

Ligne scolaire : l'accès est autorisé par le conducteur à tout voyageur, en fonction du nombre de places disponibles après l'embarquement de tous les élèves.

## ALLER

## Période scolaire

Commune	Jour de circulation	Services OO1 ImMjv--
ARRIANCE	Rue Principale	06:47
HERNY	Eglise	06:51
	Mairie	06:52
MANY	Mairie Ecole	06:56
THICOURT	Centre	07:00
THONVILLE	Chapelle	07:01
THICOURT	Gaec De La Plâtrerie	07:03
MAINVILLERS	Eglise	07:13
SAINT-AVOLD	Lycee Jully	07:30 <sup>A</sup>
	Lycee Poncelet	07:35 <sup>B</sup>

## Nota

A - Correspondance au lycée Jully vers la Gare Routière avec le circuit AV26 pour les élèves scolarisés au Sainte-Chrétienne

B - Correspondance au lycée Poncelet pour le collège Carrière. (Les élèves doivent emprunter la navette du circuit AV26 à l'arrêt "IUT", en face du PONCELET).

Ligne scolaire : l'accès est autorisé par le conducteur à tout voyageur, en fonction du nombre de places disponibles après l'embarquement de tous les élèves.

## RETOUR

## Période scolaire

Commune	Services	008
Commune	Jour de circulation	ImMjv--
SAINT-AVOLD	Lycee Poncelet	17:20 <sup>C</sup>
	Lycee Jully	17:26 <sup>D</sup>
MAINVILLERS	Eglise	17:47
MANY	Mairie Ecole	17:50
HERNY	Mairie	17:54
	Eglise	17:55
ARRIANCE	Rue Principale	17:58
THICOURT	Centre	18:11
THONVILLE	Chapelle	18:12
THICOURT	Gaec De La Platerie	18:14

## Nota

C - Correspondance au lycée Poncelet en provenance du collège Carrière. (Les élèves sont déposés à l'arrêt "parc municipal" par la navette du circuit AV26)

D - Correspondance au lycée Jully avec le circuit AV26 en provenance de la Gare routière pour les élèves scolarisés au Sainte-Chrétienne